



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

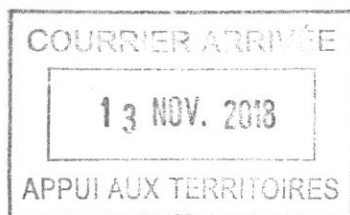
Le Préfet de la région Grand Est

à

Affaire suivie par : Michaël Landolt et Sitâ André
Pôle / Service : Pôle patrimoines/Service régional de l'archéologie
Tél. : 03 87 56 41 72/94 ou 03 87 56 41 22
Courriel : michael.landolt@culture.gouv.fr
Adresse postale : DRAC Grand Est – site de Metz
6 place de Chambre
57045 Metz cedex 01

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
Direction Générale Adjointe des Territoires
Service Aménagement Foncier et Urbanisme
48 Esplanade Jacques Baudot
C.O. n° 19
54035 NANCY cedex

N/Réf. : SRA Metz/ML/NH-18-2718



À l'attention de Madame Corinne BRUNELLOT

Metz, le 17 octobre 2018

Objet : THIAUCOURT-REGNIÉVILLE (54)
Aménagement foncier agricole forestier et environnemental
Étude d'impact

Conformément au livre V du Code du patrimoine, j'ai l'honneur d'accuser réception du dossier référencé en objet, reçu le 22 octobre 2018.

Le projet ne semblant pas affecter de vestiges archéologiques, j'ai l'honneur d'émettre un avis favorable à cette demande sous réserve des prescriptions suivantes.

Toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au service régional de l'Archéologie, site de Metz (6, Place de Chambre – 57045 METZ CEDEX 1 – Tél. 03.87.56.41.10), soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application de l'article L 531-14 du Code du patrimoine. Les vestiges découverts ne doivent pas être détruits. Tout contrevenant serait passible des peines portées à l'article 322-3-1 du Code pénal.

Cet avis est émis au titre de l'archéologie. Il ne préjuge pas de la réponse de la Conservation régionale des monuments historiques ou de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine qui peuvent, chacun en ce qui le concerne, émettre un avis au titre du livre VI du Code du patrimoine.

POUR LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST ET PAR DÉLÉGATION
La Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie adjoint

Xavier MARGARIT